

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU GERS**  
**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

-----0-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 29 septembre 2011**

-----0-----

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Fourcès, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ETAIENT PRESENTS:** Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MEZARD, Michel LABATUT, Jean-Yves GEISSER, Serge MARITAN, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUE, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

**ABSENTS EXCUSES:** Francis DUPOUY, Mario SPAGNOLI, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPENA, Pierre DULONG, Bernard LEBE, Nicolas MELIET, Christian DUFFAU, Maurice ADON, Huguette CARLES, Jean-Louis DUBUC, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE,

**ABSENTS:** Guy AUBERT, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Jean-Marie GILLOT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jean-François ROUSSE,

**INVITE EXCUSEE:**

**ONT DONNE PROCURATION:**

**SECRETAIRE:** Wilfried LUSSAGNET.

**OBJET: REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE PREALABLE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 8 juillet 2011 portant « Projet d'implantation des futurs locaux de l'Office de Tourisme et de l'Espace de Découverte aux abords du Cloître de Condom », décidant, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal de Condom, du principe de la réalisation d'un projet d'aménagement des locaux de l'Office de Tourisme de la Ténarèze et de l'Espace de Découverte des Paysages aux abords du Cloître de Condom et dans une partie de ce bâtiment.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a informé la Communauté de Communes que ce projet, situé dans un zonage archéologique, donnera lieu à la réalisation d'un diagnostic archéologique. Celui-ci sera prescrit par le Préfet après le dépôt de la demande de permis de construire requise pour la réalisation de ce projet.

Ce diagnostic a pour objet de décider de l'opportunité ou non d'engager une campagne de fouilles archéologiques préventives en amont de l'opération d'aménagement. Il sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Il est à noter qu'à compter de l'arrêté préfectoral prescrivant la réalisation du diagnostic archéologique, les délais d'intervention de l'INRAP sont de 1 an. La réalisation du diagnostic prend environ 1 à 2 mois.

Afin de permettre de mieux maîtriser les délais liés aux contraintes archéologiques, le Code du Patrimoine (article L.522-4) prévoit la possibilité pour les aménageurs de saisir le Préfet d'une demande anticipée de prescription archéologique (avant le dépôt de la demande de permis de construire). Cette disposition permettra de respecter le planning de l'aménagement de l'Office de Tourisme.

La parcelle cadastrée section AO n°173 sur laquelle est situé le projet est la propriété de la Commune de Condom, cette dernière devra donc donner son accord pour un diagnostic archéologique anticipé.

Monsieur le Président propose de :

- **DECIDER** de demander la réalisation d'un diagnostic archéologique anticipé sur la zone du projet d'aménagement de l'Office de Tourisme, sous réserve de l'accord de la Commune de Condom.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

**Le Conseil Communautaire,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander la réalisation d'un diagnostic archéologique anticipé sur la zone du projet d'aménagement de l'Office de Tourisme, sous réserve de l'accord de la Commune de Condom.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2011.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE